**Une pratique fortement émettrice de polluants toxiques**

Concrètement le brûlage à l’air libre de déchets verts est fortement émetteur des polluants atmosphériques suivants : [particules](http://www.air-rhonealpes.fr/glossaire#Particules), oxyde d’azote, hydrocarbure aromatique polycyclique, monoxyde de carbone, composé organiques volatils, benzène, dioxine et furane. Ce cocktail et l’intensité de son niveau s’accrue en fonction des conditions de brûlage, notamment lorsque les déchets végétaux ne sont pas secs, ou encore lorsqu'ils sont associés à d’autres déchets  (plastiques, des bois traités, des papiers souillés, du carburant), aggravant les effets sur la santé des personnes directement exposées.

**La réalité des chiffres !**

Par exemple brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines qu’une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 6000 km et produit jusqu’à 900 fois plus de particules qu’un trajet de 20 km à la déchetterie ! Ainsi, et contrairement à une idée reçue, l’apport en déchèterie est préférable à une combustion à l’air libre pour la qualité de l’air.

**Des solutions disponibles**

Pour valoriser ses déchets végétaux, plusieurs solutions s’offrent aux particuliers.

**Dans mon jardin**

D’abord chez soi, il est possible de valoriser ses déchets en paillage : technique très facile à réaliser, il suffit d’étaler au pied de vos plantations vos feuilles, tontes de pelouse, produits de taille broyés, etc. Le sol est ainsi protégé et les plantes nourries naturellement. Potager, verger, jeunes haies, massifs de plantes… tout votre jardin peut en profiter ! Autre technique bien connue, le compostage. Ce processus naturel et économique permet d’éviter l’achat et l’utilisation d’engrais chimique, tout en diminuant la quantité de déchets. Plusieurs mode de compostage s’offre à vous, du compostage en composteur à celui en fosse, en passant par le tas ou le bac.

**Dans les infrastructures**

Ensuite grâce aux collectivités. Celles-ci mettent à disposition des infrastructures pour recueillir et traiter ce type de déchets. Par exemple ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas composter chez eux peuvent déposer leurs déchets de jardin dans des installations collectives comme les déchèteries ou plate-forme de compostage.

**A Cléguérec**, 2 fois par an et gratuitement, deux agents passent avec un broyeur chez les personnes qui se sont inscrites en mairie. Qu’on se le dise !

*Les services techniques mettent régulièrement à la disposition des cléguérécois du broyage de branchage sur le parking de Park Plijadur*.